



RELÈVE À DISTANCE DE VOTRE COMPTEUR D'EAU : C'EST POUR BIENTÔT !

L'Agglo Seine-Eure va progressivement déployer un **système de relèvement à distance des compteurs d'eau** de l'ensemble des abonnés du territoire, entre septembre 2026 et décembre 2028. Ce dispositif permettra d'**améliorer la qualité du service rendu aux abonnés et d'optimiser la protection et de la gestion de la ressource en eau**.

Concrètement, la télé relève a pour but de :

- **Réduire les erreurs de relevé** et éviter les estimations de consommation.
- **Détecter plus rapidement les fuites après compteur** et alerter immédiatement l'abonné concerné.
- **Simplifier les démarches des abonnés** (plus besoin d'être présent pour le relevé).
- **Contribuer à une gestion plus durable** de cette ressource précieuse qu'est l'eau.

L'Agglo Seine-Eure a confié à Véolia Eau la mission d'**équiper chaque compteur d'un module radio** qui pourra transmettre quotidiennement l'index de votre compteur au service de l'eau potable. Par ailleurs, **si le compteur est âgé de plus de 5 ans il sera renouvelé**.

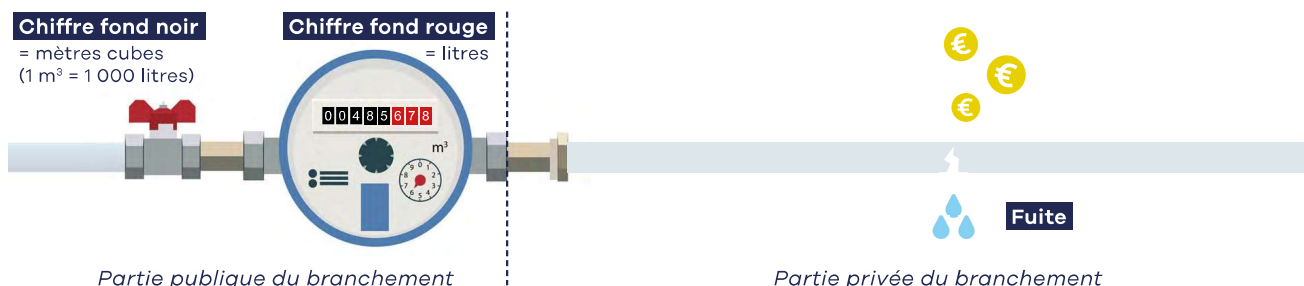
Si votre compteur n'est pas accessible depuis le domaine public, une demande de prise de rendez-vous vous sera adressée par Véolia Eau. Cette démarche est gratuite mais absolument nécessaire.

Le calendrier de déploiement par commune sera établi pendant l'été et une information plus complète vous sera transmise quelques semaines avant l'intervention de Véolia dans votre commune.

Ensemble, préservons l'eau !

Merci de votre confiance et collaboration pour cette transition vers une gestion plus moderne et durable de l'eau.

... D'ICI LÀ, EN SURVEILLANT VOTRE COMPTEUR, VOUS PROTÉGEZ LA RESSOURCE ET VOTRE PORTE-MONNAIE.



POURQUOI SURVEILLER VOTRE COMPTEUR ?

Des fuites, parfois non visibles, peuvent être présentes sur votre installation privée. C'est pourquoi il est nécessaire de surveiller votre compteur régulièrement (1 fois par trimestre idéalement).

Ces fuites, bien que non visibles, peuvent être importantes et **impacter votre budget et engendrer un gaspillage** de la ressource en eau.

Le saviez-vous ?

En 2023, les fuites identifiées après compteurs (chez les habitants) représentaient près de 126 000 m³ !

QUE FAIRE EN CAS DE FUITE ?

Si la fuite est importante, vous pouvez bénéficier de l'application de la « loi Warsmann » pour obtenir un dégrèvement de votre surconsommation due à celle-ci*.

→ Rapprochez-vous rapidement des services de **Veolia au 09 69 39 56 34** (7j/7 et 24h/24) pour en bénéficier.

→ Prenez des **photos avant toute intervention du plombier**. Attention, les fuites dues à des équipements sanitaires ou de chauffage ne sont pas prises en compte (fuite dans les WC ou chauffe-eau par exemple).

Si vous résidez dans un **logement social**, en cas de suspicion de fuite, vous devez **contacter le gardien ou le service de maintenance** du bailleur pour qu'il fasse intervenir un plombier.

* Pour ce faire, la fuite doit obligatoirement être réparée par un professionnel.